

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 18 JUILLET 2023

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS INITIÉE PAR FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANÉE



**PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 837.648 ACTIONS F.I.E.B.M. EN VUE DE LA RÉDUCTION  
DE SON CAPITAL**

**PRÉSENTÉE PAR**



**ODDO BHF**

**MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION**

**TERMES DE L'OFFRE :**

**PRIX DE L'OFFRE :** 11,50 euros par action F.I.E.B.M.

**DUREE DE L'OFFRE :** 58 jours calendaires

L'offre publique de rachat sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, postérieurement à la date de publication par la société Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée d'un avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.



Le présent communiqué a été établi par F.I.E.B.M. et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27, 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de rachat d'actions visant les actions de la société F.E.B.M. en date du 18 juillet 2023, apposé le visa n°23-318 en date du 18 juillet 2023 sur la note d'information établie par F.I.E.B.M. (l'« **Offre** »).

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1 I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

La note d'information est mise à la disposition du public ce jour et est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de F.I.E.B.M. (<https://fiebm.com/index.html>) et peut également être obtenue sans frais auprès de F.I.E.B.M. (26 avenue des Romarins - 13620 Carry-le-Rouet) et ODDO BHF SCA (12 boulevard de la Madeleine – 75009 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables de F.I.E.B.M. complèteront la note d'information établie par F.I.E.B.M. et ont été déposées ce jour auprès de l'AMF ; elles seront mises à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

\*\*\*\*

### ***Avertissement***

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres de la société.*

*Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. F.I.E.B.M. décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*